

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2021 > 2026



DOSSIER DE PRESSE

Lundi 22 novembre 2021

En présence de

- **Monique SÉMAVOINE**, Maire de Mazères-Lezons, 1^{re} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en charge du Développement durable, de la valorisation des déchets et de la transition énergétique

Sommaire

- **La prévention des déchets : un enjeu important** (p3)
- **La prévention des déchets sur le territoire de l'agglomération : objectif - 12% de déchets** (p4)
- **La démarche d'élaboration du PLPDMA : co-construction et multiplication des initiatives** (p5)
- **La consultation publique : une réunion, des permanences et un formulaire en ligne** (p6)
- **PLPDMA 2022-2026 soumis à la consultation publique en bref** (p7)
- **Les prochaines étapes** (p8)
- **Contact presse** (p8)

Les habitants de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont consultés sur le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans le cadre d'une enquête publique du 23 novembre au 14 décembre 2021. Le Conseil communautaire devrait adopter le document définitif le 10 février 2022.

La prévention des déchets : un enjeu important

Un Français produit **en moyenne 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an**, dont près de 370 kg proviennent des ordures ménagères et 200 kg correspondent aux déchets que chaque français dépose en moyenne en déchetterie.

La production de déchets ne cesse d'augmenter chaque année, en lien avec la croissance économique, les progrès technologiques et l'évolution des modes de vie.

Les déchets que l'on retrouve dans les poubelles et en déchetteries ne constituent que la partie visible de l'iceberg.

En effet, tout au long de la vie d'un objet, de la conception à la consommation, des déchets sont générés. L'impact d'un produit n'est pas sans conséquence sur l'environnement, les ressources naturelles et sur la santé : pollution des eaux, toxicité des produits utilisés, gaspillage des ressources...



La prévention, c'est agir avant que le déchet ne soit produit. Elle consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Elle s'applique aux différents stades du cycle de vie d'un produit : la conception, la production, la distribution, la consommation des biens ou produits.

Les enjeux de la prévention des déchets :

- Limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- Economies financières liées au traitement des déchets ;
- Economie de matières premières épuisables ;

La prévention des déchets sur le territoire : objectif -12% de déchets

Depuis 2012, les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés sont obligatoires pour les collectivités ayant la compétence de collecte et/ou de gestion des déchets. La CAPBP a bénéficié du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de 2016 à 2019.

De nombreuses actions de prévention des déchets ont été engagées : prêt de broyeurs électriques, développement du compostage individuel et collectif, organisation de 3 défis familles zéro déchet, participation aux semaines européennes autour du développement durable et de la réduction des déchets...



Pour les 5 prochaines années, à travers le PLPDMA, la Communauté d'Agglomération renforcera les actions déjà engagées et permettra d'initier de nouveaux projets lancés par la CAPBP et par les acteurs locaux.

Le PLPDMA agit sur les déchets ménagers et assimilés, cela correspond aux ordures ménagères résiduelles et assimilées (professionnels), aux déchets issus des collectes sélectives (emballages, papiers) et des déchets collectés en déchetteries. L'objectif de réduction est de moins 12% de déchets.

La démarche d'élaboration du PLPDMA : co-construction et multiplication des initiatives

La clef de la réussite d'un programme de prévention **repose sur la multiplication des initiatives et de l'implication de l'ensemble des parties prenantes** du territoire. Pour cela, les services, les élus et les acteurs engagés sur cette problématique ont été mobilisés.

Depuis 2020, des temps de travail ont été organisés pour faire un état des lieux de la production de déchets et recueillir des propositions d'actions. **Les actions ont été testées auprès des habitants** lors d'ateliers pour vérifier leur faisabilité. Les ateliers ont permis de mettre en avant 4 axes prioritaires ET 1 axe transversal :

- **Valorisation des ressources vertes ;**
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire ;**
- **Allongement de la durée de vie des produits ;**
- **Hygiène, santé, bien être zéro déchet ;**
- **Changement de comportements en lien avec l'écoresponsabilité et l'économie circulaire.**

Le PLPDMA est un document de référence où l'on peut consulter le détail des actions à travers des « fiches actions ». Les 5 axes sont alimentés par des actions concrètes et constituent la colonne vertébrale du PLPDMA.



La consultation publique : une réunion, des permanences et un formulaire en ligne

Le programme local de prévention des déchets est soumis à une consultation publique obligatoire avant l'adoption du programme en Conseil Communautaire. L'objectif est de recueillir les avis et les propositions des habitants et des acteurs locaux afin d'enrichir les actions de prévention. La consultation se déroulera **du mardi 23 novembre au 14 décembre 2021**.

Les usagers pourront consulter les fiches actions et répondre à la consultation sur le site internet pau.fr avec la mise à disposition d'un formulaire et lors des permanences prévues sur le territoire.

Lien vers le formulaire : <https://tinyurl.com/PLPDMA>

Zoom sur la soirée du 23 novembre et le lancement de la consultation publique

La soirée du 23 novembre est le temps fort de la semaine européenne de la réduction des déchets et marque le lancement de la consultation publique du PLPDMA.

A partir de 17h, des animations seront proposées pour le grand public : création d'une éponge lavable à partir de chute de tissu, emballage cadeau zéro déchet. Les partenaires engagés tiendront une permanence pour présenter les actions en faveur de la réduction des déchets, du compostage, du jardin zéro déchet, de la réparation. (Le potager du futur, Recycleco, Atelier du vélo...).

A partir de 18h30, animée par Gael Virlouvet, la soirée présentera les actions déjà engagées sur le territoire et celles qui sont prévues dans le PLPDMA. Trois tables rondes sont prévues avec la participation des acteurs locaux sur les thématiques suivantes : ressources vertes, métiers de bouche, réparation.

Soirée sur inscription et passe sanitaire obligatoire (<https://forms.office.com/r/0mz6vhrj5m>)

Permanences prévues (sous réserve de modifications, voir sur pau.fr) :

- Samedi 27 novembre, 10h à 12h30 : Les Halles de Pau
- Mardi 7 décembre, 9h à 12h30 : Marché de Gelos
- Mercredi 1 décembre, 14h à 16h : Médiathèque de Gan
- Samedi 4 décembre, 14h à 16h : Médiathèque André Labarrère
- Mercredi 1er décembre, 10h à 12h30 : Marché de Billère
- Vendredi 10 décembre, 17h à 19h : Marché de Laroin

PLPDMA 2022-2026 soumis à la consultation publique en bref

<i>Actions</i>	<i>Description de l'action</i>
AXE 1 RESSOURCES VERTES DU JARDIN	
Tri des biodéchets à la source (TRIBIO)	Accompagner le développement du compostage individuel et de proximité dans le cadre de la généralisation du tri des déchets alimentaires à la source.
Animations et sensibilisations "Mon jardin riche en biodiversité et pauvre en déchet "	Organiser des ateliers de sensibilisation des habitants au jardinage pauvre en déchet dans les communes (paillage, mulching, broyage...) en s'appuyant sur des espaces verts exemplaires communaux ou des jardins collectifs ou des jardins de particuliers.
Un réseau de plates-formes de mise à disposition de broyat et/ou de compost en libre-service	Organiser le don en libre-service de broyat et de compost à travers la création de plateforme collective.
Service de prêt de broyeurs de végétaux	Pérenniser et développer l'offre de services de broyage pour les habitants.
AXE 2 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
Promotion de la Cuisine anti-gaspi pour tous	Recenser les initiatives existantes et soutenir les structures communales ou associatives dans l'organisation d'ateliers de cuisine anti-gaspi, produits locaux et frais, etc.
Plan anti-gaspillage alimentaire dans les écoles	Sensibiliser les établissements scolaires avec des campagne de pesées du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, avec l'aide de volontaires en service civique.
Restaurateurs et métiers de bouche zéro déchet	Développer l'offre des restaurateurs et métiers de bouche engagés pour diminuer le gaspillage alimentaire et l'utilisation d'emballages jetables.
AXE 3 ALLONGER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	
Mise en place des filières locales REP (Responsabilité Elargie du producteur) locales jouets, bricolage, sports et jardinage dans les déchetteries	Développer des services et des animations autour du réemploi en déchetteries : vélos, jouets, livres, articles sport, loisirs, jardinage, matériaux de construction ; Soutien aux entreprises solidaires locales pour expérimenter des services en déchetteries.
Coup de pouce réparation	Promouvoir les services et les savoir-faire locaux en matière de réparation et d'aide à l'auto-réparation (250 artisans réparateurs et les associations d'aide à l'auto-réparation) à travers une campagne de communication.
Troc matériels jardin, Troc multimédias, troc jouets	Organiser des trocs ou des ventes plus spécialisés sur des équipements : jardinage, sports, multimédias, outillage et construction.
AXE 4 HYGIENE, SANTE, BIEN ETRE ZERO DECHET	
Couches et lingettes lavables à l'essai pour les bébés	Prêt gratuit d'un kit d'essai de couches et lingettes lavables sur une durée de 2 ou 3 mois (10 kits achetés par l'agglo).
Ateliers protections périodiques zéro déchet	Réaliser des ateliers de démonstration et de discussions sur les alternatives aux protections féminines jetables.

Ménage zéro déchet dans les services à domicile CCAS	Accompagner les aides à domicile des CCAS en partenariat avec l'objectif 4.2 du Contrat Local de Santé : Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur.
AXE TRANVERSAL ECORESPONSABILITE ET ECONOMIE CIRCULAIRE	
Orienter les artisans et les entreprises du paysage vers les déchetteries professionnelles	Accompagner les professionnels vers les solutions privées d'économie circulaire : liste des installations, flyer d'information pour les artisans et les demandes de permis de construire (en lien avec la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie).
Les jeunes pousses de l'économie circulaire et de l'anti-gaspi	Création d'un centre de ressources déconstruction et réemploi des matériaux du bâtiment
Valorisation des initiatives citoyennes du quotidien anti-gaspi et zéro déchet	Soutenir les initiatives locales vers la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets.
Organisation d'un festival "zéro déchet et consommation responsable" et ateliers d'échanges pratiques habitants	Proposer un temps fort autour de la réduction des déchets pour mettre en avant les actions du PLPDMA et les initiatives locales zéro déchet.

Les prochaines étapes

- **Consultation publique** du 23 novembre au 14 décembre 2021
- **Commission consultative d'élaboration et de suivi Valor Béarn** (instance de concertation du PLPDMA) : présentation du programme d'actions le 14 décembre 2021
- **Synthèse des avis et commentaires de la consultation** : 15 décembre 2021 au 4 janvier 2022
- **Présentation du PLPDMA et vote en Conseil communautaire** : 10 février 2022

Contact presse

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Isabelle DELUGA

05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr